

# Non à la précarisation de nos vies

**L**a lutte contre le CPE est révélatrice du refus majoritaire dans notre société de la précarisation généralisée que patronat et gouvernement veulent nous imposer.

Derrière le CPE, c'est la notion même d'un contrat de travail qui donne des droits et des garanties aux salariés qui leur est insupportable. Ce qu'ils veulent, ce sont des salariés qui, faute de droits garantis, acceptent toujours plus de régression sociale : mal payés, dociles, mis en concurrence les uns avec les autres... Dans le même sens, le gouvernement s'apprête à réformer en profondeur la situation des étrangers et des demandeurs d'asile : cette réforme, le projet Ceseda (voir page 4) vise à transformer les immigrés en une population précarisée, livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat et de l'administration : des immigrés jetables feront des salariés dociles !

Le projet de société du gouvernement repose sur une politique de casse des droits sociaux sur fond de sur-enchère populiste et xénophobe qui tend à faire des immigrés et de leurs enfants les responsables de tous les maux dont souffre notre société. Il s'agit pour la majorité politique actuelle, à un an d'échéances électorales importantes, de déplacer la question sociale sur le terrain sécuritaire, comme en 2002 !

Mais les immigrés ne sont pas les seuls visés dans l'instauration de ce délire sécuritaire : le ministre de l'Intérieur propose de mettre en place un plan de prévention de la délinquance qui prône notamment une détection très précoce des "troubles comportementaux" chez l'enfant censés annoncer un parcours vers la délinquance ! De très nombreuses voix\* s'élèvent aujourd'hui contre cette instrumentalisation du dépistage précoce, non pas à des fins de soins et d'aide à l'enfant en souffrance psychique, mais pour servir une démagogie du ministre de l'Intérieur en quête de discours simplistes et profondément réactionnaires pour détourner le débat politique des questions sociales de fond : les profondes inégalités sociales et les discriminations qui marquent la société française.



© Joël F. Volson

Leur société faite de précarité, d'insécurité sociale, de concurrence, de rejet de l'autre et de répression n'est pas la nôtre ! Au contraire notre syndicalisme se veut porteur de valeurs d'égalité, de droits collectifs et individuels, du

droit pour chacun et chacune de prendre toute sa place et d'avoir un avenir dans notre société : c'est aussi tout cela qui se joue dans la lutte contre le CPE !

\*voir le site : [www.pasde0deconduite.ras.eu.org](http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org)

# 3 questions à Catherine Teule (vice-présidente de la LDH\*) sur la politique gouvernementale en matière d'immigration et sur les mobilisations en cours contre celle-ci.

## 1- Quelles sont les orientations du gouvernement en matière d'immigration ?

Deux ans après avoir de manière drastique réduit le droit d'entrée et de séjour des étrangers et le droit d'asile, le gouvernement entend parachever la précarisation de ceux qui sont sur le territoire parce qu'ils sont jugés fauteurs d'immigration irrégulière et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'une immigration "choisie" utile pour notre système économique. Ce sont les objectifs du projet de réforme législative du CESEDA (Code d'entrée et de séjour des étrangers et demandeurs d'asile), mais aussi ceux de la loi Clément sur les mariages à l'étranger et d'une circulaire en application depuis le 21 février sur la façon de donner "la chasse" aux étrangers en situation irrégulière pour pouvoir remplir les quotas d'expulsion. L'ensemble peut être résumé en trois mots : discrimination, violation des droits fondamentaux, harcèlement.

Comme en parallèle certains considèrent que nous avons besoin de main-d'œuvre pour pallier les effets du vieillissement de la population et assurer l'équilibre du système de retraites, le gouvernement entend également d'organiser l'immigration de travail selon une hiérarchie clairement discriminatoire, tant à l'entrée que durant le séjour. Il définit trois grandes catégories : les étrangers "talentueux" que l'on ira choisir dans leur pays d'origine pour leurs compétences nécessaires au "rayonnement" de la France ; les bouche-trous économiques, utiles à certaines entreprises dans certains secteurs et qui n'auront le droit de rester sur le territoire que le temps limité à leur utilité - ceux que nous appelons "les immigrés jetables" (voir ci-dessous) ; et, enfin, ceux qui sont actuellement présents sur le territoire, parfois depuis longtemps en situation irrégulière, et qui sont renvoyés à une clandestinité perpétuelle puisque la loi abroge la disposition qui leur permettait

d'être régularisés au bout de dix ans. Ils forment l'armée de réserve de travailleurs sans droits et, compte tenu des restrictions générales apportées à l'octroi des titres de séjour, leur nombre ne pourra qu'augmenter.

## 2- Le projet de loi semble pourtant s'intéresser à l'intégration des étrangers ?

L'intégration figure, en effet, dans le titre du texte législatif. Dans les faits, cette intégration doit être entendue comme une obligation faite à l'étranger qui souhaite rester sur le territoire et non comme l'expression d'une volonté politique de l'Etat de l'accueillir et de lui permettre de vivre dans la dignité. Pour démontrer son intégration, l'étranger devra satisfaire des critères économiques et sociaux quasiment inaccessibles.

Prenez un exemple. Pour bénéficier du regroupement familial dont les conditions sont déjà très difficiles à remplir, non seulement il devra attendre 18 mois (un an actuellement) mais aussi seront exclues du montant des ressources exigées un grand nombre de prestations sociales ; il devra aussi prouver une "intégration républicaine" soumise à appréciation des préfets et des maires. Quant au conjoint étranger d'un(e) Français(e), il(elle) ne pourra bénéficier d'un titre de séjour temporaire qu'à la condition de produire un visa de long séjour (!) ; pour un titre de "résident", il lui faudra attendre au moins trois ans et la bonne volonté du préfet pour y prétendre. Peut-on parler d'intégration lorsque le droit de vivre en famille se trouve si violemment mis en cause ? La précarisation des conjoints est-elle un facteur d'intégration des étrangers ?

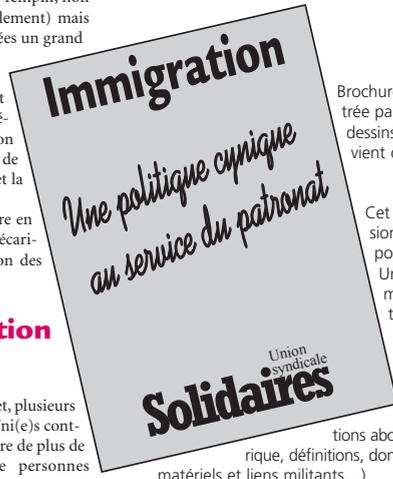
## 3- Quelle est la mobilisation contre ce projet ?

Dès que nous avons eu connaissance de l'avant-projet, plusieurs associations se sont réunies et ont lancé un appel "Uni(e)s contre une immigration jetable" qui a recueilli la signature de plus de 350 organisations et de plusieurs milliers de personnes ([www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)). Nous nous sommes organisés en "collectif" et la mise en commun de notre expérience

nous a permis de réaliser une étude très poussée des différentes facettes du projet de loi et de ses conséquences prévisibles. Dans un premier temps, l'objectif est de multiplier les moyens d'information (site internet, réunions publiques, articles, communiqués) tant en direction du public que des parlementaires. Des collectifs se constituent en région et relaient ces actions d'information, entreprennent d'interpeller les élus.

Le "collectif" dépasse largement le champ des associations de défense des étrangers ; mais il faut élargir encore la mobilisation parce que cette loi, au-delà des étrangers, concerne également l'ensemble des citoyens, par sa référence à une idéologie libérale et à un projet de société fondé sur la précarisation des plus démunis. Nous organisons donc, le 2 avril après-midi, place de la République à Paris, une grande fête placée sous le signe de la solidarité et où seront présents de nombreux groupes de musique connus et nous prévoyons une manifestation en mai, au moment où le projet de loi passera à l'Assemblée nationale.

\* Ligue des droits de l'Homme



Brochure de 68 pages (illustrée par une trentaine de dessins de L. Faujour) que vient de publier **Solidaires**.

Cet ouvrage est l'occasion de rappeler le point de vue de votre Union syndicale en la matière et de compléter cette analyse par un certain nombre de documents permettant de mieux appréhender les différentes questions abordées (rappel historique, définitions, données chiffrées, matériels et liens militants...). Cette brochure est à demander auprès de votre organisation

# Allemagne : grève massive dans la Fonction publique

## Mi-mars, la grève dans les services publics allemands a entamé sa sixième semaine

Plus de 40 000 salariés sont en grève dans dix sur seize Länder (régions). Il s'agit de la grève la plus massive depuis 1992. Mais la situation a largement changé depuis cette date. Il y a 14 ans, le syndicat ÖTV avait appelé à la grève nationale pour une augmentation salariale de 9,25% : ce mouvement s'était soldé par un compromis très contesté qui avait conduit la présidente du syndicat, à démissionner.

Aujourd'hui, dans le mouvement actuel seule une partie des salariés de la fonction publique peut être investie dans la grève et pour des buts en partie contradictoires.

Le secteur public est structuré, sur le mode du fédéralisme de l'état allemand : une partie fédérale avec l'état central comme patron, une partie régionale sous la responsabilité des 16 Länder et les municipalités comme troisième secteur. Jadis ces trois secteurs étaient soumis au régime d'un seul contrat collectif (le BAT). L'année dernière ce contrat a été renégocié et sa structure profondément modifiée ; il a été remplacé par un nouveau contrat (le TVöD) qui modifie en partie le principe de l'ancienneté au profit du principe du rendement avec comme conséquence une flexibilisation des horaires du travail et de sa rémunération. Ainsi le nouveau contrat permet une extension du temps du travail de 38,5 à 40 heures par semaine pour les catégories de travailleurs les mieux rémunérés. Mais ce nouveau contrat n'avait été signé l'année dernière que par l'état fédéral et les municipalités. Les Länder avaient refusé la signature : c'était donc une remise en cause du principe d'un contrat de travail unique. C'est pour essayer de revenir au principe d'un contrat unique quel que soit le niveau de l'employeur (état, Land ou municipalité) que Ver.di (la nouvelle fédération regroupant tous les services au sein de la puissante confédération syndicale allemande, le DGB) a entamé la grève

Parallèlement certaines municipalités, misant sur la faiblesse organisationnelle du syndicat dans les Länder, ont dénoncé l'accord qu'ils avaient conclu l'année dernière ; visiblement ils espèrent que le contrat qui va être conclu avec les Länder sera pire pour les salariés que celui conclu l'année

dernière. Les municipalités comme les Länder veulent étendre la durée du temps de travail : ils demandent 40 heures par semaine au minimum et une réduction de la prime de Noël et de vacances. Cette augmentation du temps de travail se ferait sans aucune contrepartie.

Du côté des salariés Ver.di n'est pas le seul syndicat. La plupart des fonctionnaires sont organisés dans un syndicat autonome (DBB), mais participent au conflit également les enseignants (avec leur fédération GEW) et les travailleurs du bâtiment (IG BAU) ; à Hambourg les policiers se sont joints au mouvement. En dépit de rivalités organisationnelles, le front syndical tient bon. Cela s'explique en grande partie par un changement dans le climat social en Allemagne. L'annonce de profits très importants dans de grandes entreprises en même temps que l'annonce de nouveaux licenciements de masse y compris dans le secteur public, de longues années de perte de pouvoir d'achat, l'exonération d'impôts de grandes multinationales et de nouvelles mesures de réduction d'impôts pour les patrons, combinés avec une hausse de la TVA de 2 points : la grogne populaire monte. Une partie de l'opinion publique est mobilisée "contre les fonctionnaires fainéants et trop paresseux pour travailler 18 minutes de plus par jour". Toutefois les sondages d'opinion restent très contradictoires et un certain soutien à ces luttes s'expriment aussi.

Un système d'aide financière est mis en place par Ver.di : chaque gréviste reçoit par jour l'équivalent de deux mois et demi de ses cotisations syndicales.

Ce mouvement est important car il développe un climat de luttes sociales dans tout le pays. Le syndicat de la métallurgie (IG-Metal) a déclenché une grève pour une augmentation des salaires de 5%, mais aussi pour la défense des pauses et du contrôle des travailleurs sur leur temps de travail - cet aspect joue un rôle important dans le Bade-Württemberg où IG Metal avait gagné un contrat collectif sur ces questions - maintenant dénoncé par les patrons. Et les médecins, organisés dans un syndicat autonome, sont appelés à se prononcer sur une grève du secteur.

Angela Klein - le 15 mars - Marches européennes contre le chômage et la précarité - Allemagne

# Pour nous contacter Consultez notre site : [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

**ALTER** (pilotes) : 01 45 60 08 09  
**Coordination Solidaires métallurgie** 05 56 55 86 14  
**SNABF Solidaires** (Banque de France) : 01 42 92 40 25  
**SNJ** (journalistes) : 01 42 36 84 23  
**SNUCCRF** (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30  
**SNUI** (impôts) : 01 44 64 64 44  
**SNUPFEN** (office national des forêts) : 01.40.19.59.69  
**Solidaires-Douanes** : 01 55 25 28 85  
**Solidaires Justice** : 06 11 87 87 25  
**Spasmet-Solidaires** (météo) : 05 61 07 96 87  
**STCPOA** (travailleurs de la Confédération paysanne et de ses Organisations Associées) : 06.08.60.01.18

**SUD Aérien** : 01 41 75 20 85  
**SUD Anpe** : 01 42 38 32 88  
**SUD Autoroutes** : 03 80 77 67 18  
**SUD Banques** : 06 87 75 67 44  
**SUD Caisses d'Epargne** : 01 42 33 41 62  
**SUD Cdc** (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44  
**SUD Centrale Minifi** : 02 31 45 74 99  
**SUD Chimie Pharmacie** : 02 35 87 39 25  
**SUD Collectivités territoriales** : 05 34 44 50 35  
**SUD Crédit Agricole** : 06 10 89 72 88  
**SUD Culture Solidaires** : 01 40 15 82 68  
**SUD Education** : 01 42 43 90 09  
**SUD Energie** : 01 47 65 30 97  
**SUD Etudiant** : 01 44 62 12 06  
**SUD FNAC** : 01 49 54 30 00 - poste 3430  
**SUD FPA** : 06 75 79 65 58

**SUD Groupe GFI** : 06 63 12 70 24  
**SUD INSEE** : 05 61 36 61 36  
**SUD Michelin** : 04 73 31 22 89  
**SUD Protection Sociale** : 01 44 92 82 03  
**SUD Ptt** : 01 44 62 12 00  
**SUD Rail** : 01 42 43 35 75  
**SUD Recherche EPST** : 06 82 04 74 38  
**SUD Rural** (ministère de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31  
**SUD Santé-sociaux** : 01 40 33 85 00  
**SUD Sonacotra** : 01 40 61 44 01  
**SUD Travail/Affaires sociales** (ministère du Travail) : 01 44 79 31 65  
**SUD Trésor** : 01 43 56 31 41  
**SUD Vpc** (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84  
**SUI** (industrie) : 02 48 24 01 79  
**SUPPer** (métallurgie) : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires  
 Journal édité par  
 l'Union syndicale  
**Solidaires**  
 Rédaction : 93 bis rue  
 de Montreuil - 75011 Paris  
 Tel : 01 58 39 30 20  
 Fax : 01 43 67 62 14  
[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)  
 Directrice de publication :  
 Annie Coupé  
 Commission paritaire  
 et ISSN :  
 en cours  
 Dépôt légal : à parution  
 Imprimerie : Rotographie  
 à Montreuil-sous-Bois (93)